



HYPOTHÈQUE BAS CLIMAT

Assainissement énergétique : la BAS accorde des financements à taux d'intérêt réduit pendant cinq ans au maximum pour des mesures d'assainissement énergétique.

Vous souhaitez rénover votre logement tout en préservant l'environnement ? Dans ce cas, l'Hypothèque BAS Climat est la bonne option. Elle vous permet de financer des mesures d'assainissement énergétique à un taux d'intérêt réduit pour une durée maximale de cinq ans.

Vos avantages

Taux d'intérêt réduit pour une durée fixe
(base : conditions pour une hypothèque à taux fixe standard de la BAS)

Planification des charges d'intérêt (à partir de CHF 50'000 déjà)

Conditions

Montant minimum	CHF 50'000
Montant maximum	CHF 250'000
Taux d'intérêt	offre personnalisée
Durée	de 2 à 5 ans

Conditions préalables

- Hypothèque à taux fixe à la BAS
- Le financement est mis en place pour la réalisation de mesures d'assainissement énergétiques/écologiques.
- Les mesures d'assainissement permettent d'atteindre au moins le niveau 1 de l'outil d'évaluation BAS-ImmolImpact.
- D'autres certificats/labels existants peuvent être pris en compte d'entente avec la BAS.

Intéressé-e ?

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.bas.ch/hypothequelimit. Vous y trouverez également une demande de financement en ligne.

Nous vous conseillons volontiers

Nous sommes à votre disposition pour un conseil personnalisé et des d'informations supplémentaires. Vous pouvez nous joindre aux heures de bureau habituelles.

Votre équipe de conseil à Lausanne : tél. 021 319 91 00
Courriel : financement@bas.ch

